

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine, est passé de 254 600 en 1975-1976, à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, les effectifs ont diminué de moitié pour s'établir à 201 100 en 2006-2007, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % en 1975, à 7,5 % en 1990 ; à cette rentrée, elle est de 3,7 % [1].

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique, l'Algérie, le Portugal, et la Turquie. Dans le second degré ordinaire, la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2006-2007 nettement plus élevée dans le secteur public (4,2 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 6 % [2].

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. En 2006-2007, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (5,5 %) qu'en second cycle général et technologique (2,9 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (22 %), d'Île-de-France (Paris 11 %, Créteil 8,7 %, Versailles 5,8 %), de Corse (9,2 %), de Strasbourg (5,7 %) et de Nice (5,2 %). Ce sont les académies de la Martinique (0,8 %) et de la Réunion (0,2 %) qui en accueillent le moins, ainsi que celles de l'Ouest : Poitiers (1,5 %), Nantes et Caen (1,2 %), Rennes (1,1 %).

8 600 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, dont 70 % en Guyane ; ils y représentent 3,7 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, de Haïti ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
 - il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.
- Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; autrement dit, les enfants des couples dits "mixtes" sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

- É. de LACERDA, X. NIEL, "Collégiens et lycéens étrangers", revue Éducation & Formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés sous contrat.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	251 991	245 362	238 756	231 360	226 904	201 128
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	3,7

[2] Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignement adapté			Total France métro. + DOM	Dont DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	17 157	1 078	18 235	847	7	854	19 089	5
Marocains	34 118	1 040	35 158	1 334	5	1 339	36 497	-
Tunisiens	11 026	459	11 485	393	1	394	11 879	-
Autres nationalités d'Afrique	27 764	2 927	30 691	1 014	13	1 027	31 718	222
Espagnols	1 398	571	1 969	31	1	32	2 001	1
Portugais	16 673	1 743	18 416	539	5	544	18 960	19
Italiens	1 924	483	2 407	32	1	33	2 440	9
Autres nationalités de l'Union européenne	11 816	4 185	16 001	124	8	132	16 133	179
Autres nationalités d'Europe	9 736	1 568	11 304	415	5	420	11 724	31
Turcs	15 991	768	16 759	876	8	884	17 643	-
Chinois	4 222	377	4 599	10	-	10	4 609	130
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	2 364	247	2 611	30	-	30	2 641	29
Autres nationalités	21 841	3 246	25 087	704	3	707	25 794	7 978
Total France métropolitaine + DOM	176 030	18 692	194 722	6 349	57	6 406	201 128	-
% du total d'élèves	4,2	1,7	3,7	6,2	1,4	6,0	3,7	3,7
Dont DOM	7 898	334	8 232	371	-	371	-	8 603

[3] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2006-2007 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Adaptés (SEGPA)	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Public : effectifs d'élèves étrangers	96 840	5 978	34 370	36 922	174 110
%	4,2	6,2	6,5	3,3	4,3
Privé : effectifs d'élèves étrangers	10 562	57	2 996	4 800	18 415
%	1,6	1,4	2,0	1,6	1,7
Total France métropolitaine	107 402	6 035	37 366	41 722	192 525
Total France métro. + DOM	112 652	6 406	39 388	42 682	201 128
% du nombre d'élèves	3,6	6,0	5,5	2,9	3,7

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré en 2006-2007

